

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu succinct de la réunion du 30 septembre 2005**

1. **Approbation du compte-rendu de la séance précédente.**
2. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :** Reconduction du marché à bons de commandes Eurovia du 2 juin 2005 au 1<sup>er</sup> juin 2006 – Augmentation des tarifs de la restauration scolaire maternelle – Augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire – Contrat de maintenance photocopieur – Location du logement sis 42, rue Jean-Baptiste Roussel – Marché à bons de commande : fournitures scolaires – Marché à bons de commande : fournitures administratives – Marché à bons de commande pour duplication – Marché à bons de commande : consommables informatiques – Désignation du bureau d'études SOREPA pour la révision simplifiée du POS – Aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville : signature des marchés avec les entreprises retenues – Trail des terrils loossois : fixation des tarifs d'inscription.
3. **Budget supplémentaire : Commune – ZAL**  
Budget commune : Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 812 500 €. Le prélèvement consacré aux dépenses d'investissement est de 257 000 € répartis comme suit :

– Acquisition de matériel :	15 000 €
– Mobilier urbain	15 000 €
– Travaux de bâtiments :	85 000 €
– Travaux de voirie :	108 100 €
– Autres travaux et divers	34 400 €
4. **Produit des Amendes de Police – Engagement de réaliser les travaux financés par le Conseil Général :** Cette subvention sera utilisée pour l'aménagement d'un parc de stationnement RD 165/rue Victor Hugo et le renforcement du giratoire rues Faidherbe, Marceau, avenue du général De Gaulle. Montant de la subvention : 2 848 €.
5. **Subventions aux associations locales et extérieures :** 420 € (Jeunes Sapeurs-Pompiers), 152 € (Sub Artesia), 2 619 € (CLAG), 760 € (Club de Prévention), 80 € (Loos Musique), 80 € (Les Diadems), 80 € (Loos Détente Football), 80 € (les Copains d'Abord), 815 € (collège pour piscine), 300 € (Loos N'Gourma), 80 € (FJEP Loos Badminton).
6. **Subvention pour les voyages éducatifs – modification du montant alloué à chaque enfant selon les tranches d'imposition et la durée du voyage**
7. **Garantie d'emprunt au LTO Habitat à Oignies pour la construction de 5 logements rue Jean Leroy :** la délibération prise lors de la séance du 14 juin dernier relative à la garantie des emprunts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations pour cette opération est rapportée, les taux ayant changé. Cette opération est garantie au taux de 3,15%.
8. **Approbation** du rapport d'activité 2004 – Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
9. **Acquisition de terrain : parcelle Y n°1115 chemin des Croisettes (103 m<sup>2</sup>)** à Monsieur et Madame CLAYES, pour l'euro symbolique.
10. **Acquisitions de terrains : parcelles AD 72p, 74p, 75p, 76p, rue Roger Salengro** dans le cadre des aménagements des abords de la Halle Salengro, le relevé de géomètre ayant été effectué.
11. **Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols** – Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant les 4 dossiers de révision simplifiée du POS en prenant en compte les remarques et observations formulées sur les quatre projets de révision simplifiée.
12. **Contrat d'assurance PACTE RC – Avenant n°3** garantissant l'organisation du 6<sup>e</sup> trail des terrils loossois pour un montant de 59,51 €.
13. **Contrat d'assurance PACTE IAC – Avenant n°1** garantissant la sécurité des tirs des feux d'artifice des 13 et 14 juillet 2005 pour un montant de 18,87 €.
14. **Relais RITIMO : convention de renouvellement** entre RITIMO, le CRDTM de Lille, la commune et l'association Loos N'Gourma. Coût : 91 €.
15. **Remboursement à Monsieur le Maire** des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.
16. **Prorogation du contrat temps libre** jusqu'en 2006 par voie d'avenant et renouvellement du contrat petite enfance pour la période 2005-2007.
17. **Dénomination d'une voie** pour les 5 logements sis entre le LFPA et les immeubles de la résidence des Peupliers : voie des Blatières.
18. **Informations et questions diverses**
  - Point d'information sur le dossier ANRU.

Toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Loos-en-Gohelle,  
le 7 octobre 2005

Le Maire,